

Bureau du 3 juillet 2006

Décision n° B-2006-4414

commune (s) : Vénissieux

objet : **Ilot du Cerisier - Aménagement des espaces extérieurs du secteur logements - Autorisation de signer le marché pour un mandat de maîtrise d'ouvrage**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 juin 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine, par le biais de l'avis de pré-information paru au Journal officiel de l'union européenne (JOUE) du 21 décembre 2004 et de l'avis d'appel public à la concurrence paru également au Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) du 15 février 2005 concernant le lancement d'une procédure d'appel d'offres restreint, conformément aux articles 33, 39, 40 et 60 à 64 du code des marchés publics, a initié un avis périodique pour l'attribution de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la délégation générale au développement urbain.

Dans le cas de cet avis périodique, prévu par l'article 40-VIII du code des marchés publics, la Communauté urbaine a souhaité consulter les candidats retenus pour un mandat de travaux d'aménagement des espaces extérieurs du secteur logements dans l'îlot du Cerisier à Vénissieux.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 23 juin 2006, a choisi l'offre de l'Opac du Rhône pour un montant de rémunération global de 149 561,10 € HT, soit 173 419,20 € TTC (dont 27 836,10 € de frais financiers nets de taxes).

Parallèlement, le conseil de Communauté du 12 juin 2006 a approuvé le projet d'aménagement et individualisé, à cet effet, une autorisation de programme de 5 268 362 € en dépenses et de 982 536 € en recettes.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché de mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement des espaces extérieurs du secteur logements de l'îlot du Cerisier à Vénissieux et tous les actes y afférents avec l'Opac du Rhône, pour un montant de 173 419,20 € TTC.

2° - Les dépenses seront imputées sur l'autorisation de programme individualisée le 12 juin 2006 (opération à créer) pour un montant total de 5 268 362 € en dépenses et de 982 536 € en recettes.

3° - Les sommes à payer seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2006 et suivants - compte 231 510 - fonction 824 - opération à créer.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,